



Commune de Gy
Législature 2011-2015
Séance du 21 juin 2012

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2012 destiné à la pose d'extension du réseau gaz sur des chemins communaux

vu l'article 30, lettre d de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le plan d'exécution des Services Industriels de Genève du 14 mai 2012 relatif à la distribution en gaz dans le village de Gy,

vu l'estimation du coût de CHF 95'600.-- à charge de la commune pour la réalisation des raccordements sur les chemins communaux se trouvant à proximité de la colonne vertébrale du tube d'alimentation en gaz,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

décide

à l'unanimité soit 7 voix pour

1. D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire 2012 d'un montant total de CHF 95'600.-- pour la prise en charge des travaux liés à l'alimentation du gaz des chemins perpendiculaires à la colonne vertébrale
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 2012 sous la rubrique n°6200.3140
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus
4. De financer ce crédit par des prélèvements sur les disponibilités communales

Le Maire : A. MOTTIER